

Simulateur Action Logement de calcul des subventions et prêts NPNRU

Mode d'emploi

- Onglet Requalification : selon la nature de la requalification HPE ou BBC, il suffit de saisir le nombre de logements requalifiés et le coût HT de la requalification pour obtenir :

- le montant maxi de subvention susceptible d'être accordé par l'ANRU,
- le montant maxi de prêts susceptible d'être accordé par l'ANRU,
- le nombre maxi de droits de réservation susceptible d'être réservé par Action Logement.

- Onglet Reconstitution : après avoir recherché et sélectionné la commune dans la cellule (A10), il suffit de saisir le nombre de logements PLAI et PLUS pour obtenir :

- le montant maxi de subvention susceptible d'être accordé par l'ANRU pour les logements PLAI,
- le montant maxi de prêts susceptible d'être accordé par l'ANRU pour les logements PLAI et PLUS,
- le nombre maxi de droits de réservation susceptible d'être réservé par Action Logement pour les logements PLAI et PLUS.

Le financement au titre de la surcharge foncière ne s'applique pas aux opérations de reconstitution sur site. Opérations qui restent soumises à une dérogation de l'ANRU pour valider la reconstitution sur site.